



## Commune de La Pesse

Département du Jura  
Arrondissement de Saint-Claude  
Canton de Coteaux du Lizon

# LISTE DES DÉLIBÉRATION

## Conseil Municipal du mercredi 19 novembre 2025

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Pouvoirs : Benjamin SEVESSAND à Audrey GRANDCLEMENT, Anthony HAREL à Claude MERCIER

Secrétaire de séance : Jean-Christophe LEONARD

Numéro	Objet	Résumé	Décision
048/2025	Budget annexe Assainissement – 966 : DM n°01 Augmentation de crédits	En raisons de dépenses imprévisibles sur le budget annexe, il convient d'augmenter les crédits en section de fonctionnement : +8000 € en recettes (rattachement de produits à constater en fin d'exercice au titre d'un trimestre de redevance assainissement) et + 8000 € en dépenses (évacuations des boues supplémentaires en raison d'un problème technique sur la STEP)	10 voix Pour
049/2025	Téléski du Crêt - Saison 2025/2026 : Indemnités de l'agent	Comme chaque année, l'agent percevra une indemnité pour les jours non travaillés (météo ou problème mécanique) de 39,35 € par jour hors vacances scolaires (mercredi après-midi, samedi et dimanche) et de 275,40 € par semaine complète non travaillée en période de vacances scolaires et une indemnité d'astreinte pour les WE travaillés de 116,20 € pendant les vacances scolaires de Noël 2025 (3 astreintes) et d'Hiver 2026 (5 astreintes).	10 voix Pour
050/2025	Déneigement - Saison 2025/2026 : Indemnités de l'employé communal	Comme chaque année, l'employé communal percevra pour la période du 1er décembre 2025 au 31 mars 2026 une indemnité d'astreinte de semaine, une semaine sur deux (soit 9 astreintes) d'un montant de 275,40 Euros chacune et une indemnité d'astreinte de week-end, un week-end sur deux (soit 9 astreintes) d'un montant de 116,20 Euros chacune.	10 voix Pour
051/2025	Budget Principal - 413 : DM n°03/2025 Augmentation de crédits à l'article 2031/20 - Etudes	En cette fin d'année budgétaire, il convient d'augmenter les crédits à l'article 2031/20 Etudes de +15 000 € : - L'étude de modification du PLU de La Pesse a coûté +1895 € que prévu. - Le marché de maîtrise d'œuvre étant basé sur le coût total des travaux, un avenant n°2 est signé pour 12 400,59 € TTC.	9 voix Pour 1 Abstention
052/2025	Entretien des chemins ruraux : Financement communal (annule et remplace la délibération 057/2023)	Suite au classement des chemins de la Bune et du Reculet en chemins ruraux, il convient de corriger la délibération du 23 octobre 2023 sur le financement communal pour l'entretien des chemins ruraux. En effet, celle-ci citait le tableau des chemins ruraux du 1er avril 1963. Il s'agit ici d'acter que la commune peut financer des travaux d'entretien sur les chemins ruraux présents dans le tableau de voirie communale en vigueur. Les autres points de la délibération restent inchangés.	8 voix Pour 2 Abstentions
053/2025	Accord de principe pour la vente d'une partie de la parcelle communale AC 143	Les élus profitent d'une transaction sur la parcelle AC 86 située au 7 rue de l'épicéa pour régulariser la terrasse installée sur du terrain communal de la parcelle AC 143. Les élus donnent leur accord de principe pour la vente de 70m <sup>2</sup> environ.	10 voix Pour
054/2025	DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) : Assistance administrative et technique	Le SIVU a lancé une consultation pour une assistance à la rédaction de l'arrêté obligatoire (cartographie des ressources et rédaction du document) à prendre par les maires en terme de DECI. Seul le bureau ED-Tech a transmis un devis. Le montant s'élève à 1 390 € HT pour chaque commune. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le document, sachant que le conseil municipal des Bouchoux fera de même. Les crédits seront positionnés au budget principal 2026 de la commune.	10 voix Pour
055/2025	Crèche de Chassal-Molinges : Convention de participation financière	Une convention de prise en charge des enfants résidant sur le territoire de La Pesse qui utilisent la crèche des P'tits Loups à Chassal-Molinges est signée. Le tarif est de 1,20 € par heure pour 2025, révisable chaque année en fonction de la fréquentation. La commune ne pouvant proposer ce service, elle se doit de contribuer afin que les familles puissent en bénéficier.	10 voix Pour